

Le Président

Monsieur CARRERE-PEYRAS Jean-Michel
4 chemin Darré-mouli
64150 OS-MARSILLON

Mourenx, le 31 juillet 2025

OBJET : VOTRE DEMANDE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PLUI

Nos réf. : URB/BB/MZ

Tél. : 05 59 60 03 46

Monsieur,

Dans le cadre de la concertation du projet d'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Lacq-Orthez, vous m'avez fait part de vos observations.

Votre demande portait sur le classement en constructible de la parcelle ZC 53 (anciennement ZC 1).

Un avis favorable a été formulé en partie, car dans le cadre de la modération de la consommation d'espace, la parcelle ZC 53 a été classée en zone constructible uniquement sur la partie la plus proche de la route.

Si vous souhaitez formuler de nouvelles observations ou éventuellement faire part de vos remarques sur le projet arrêté, durant l'enquête publique, celle-ci se déroulera du 18 août 2025 au 26 septembre 2025.

Les dates et lieux de permanences du commissaire-enquêteur, ainsi que l'adresse mail, seront communiqués par voie de presse, affichage et sur le site internet de la CC Lacq-Orthez dans la rubrique « Le PLUi ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président, délégué au
développement économique, au foncier
et à l'urbanisme,



Jean-Marie BERGERET-TERCQ

DEPARTEMENT
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE
DE
OS-MARSILLON
64150**

Tél : 05.59.71.64.08
Fax : 05.59.60.19.89
comosmarsillon@cdg-64.fr

Ms Henri et Jean-Michel CARRERE-PEYRAS
4 chemin de Darre Mouli
64150 OS-MARSILLON

**Objet : Information procédure Plan Local d'Urbanisme Intercommunal CC Lacq-Orthez -
Situation de votre terrain.**

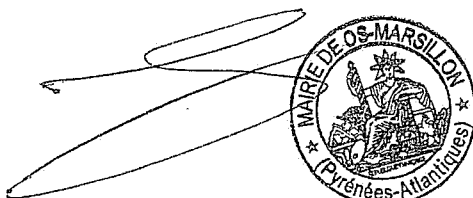
Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez a prescrit son Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 26 septembre 2022. Dans le cadre de la concertation, qui se poursuivra tout au long de la procédure, je vous invite à m'indiquer votre projet concernant les parcelles dont vous êtes propriétaire sur Os-Marsillon, sachant qu'une évolution du document d'urbanisme sera réalisée à l'échelle intercommunale pour les 61 communes dont Os-Marsillon, en conformité avec la réglementation en vigueur notamment par l'application de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021).

Je vous invite donc d'une part par retour de courrier à m'indiquer votre volonté concernant vos parcelles et d'autre part à participer aux réunions publiques et enquête publique qui seront organisées courant 2023-2025, information qui sera donnée par voie d'affichage et la presse locale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,



Jérôme TOULOUSE

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

Je soussigné M. (Mme) CARRERE-PEYRAS Jean-Michel
atteste avoir reçu ce jour un exemplaire du présent courrier.
Fait à Os-Marsillon, le 20/02/2024

Signature :

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
OS MARSILLON

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 29/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

AC 638°

ZC 53° CARRERE JM Christine

ZC 54-55 CARRERE Charlier - Lay - Mathias

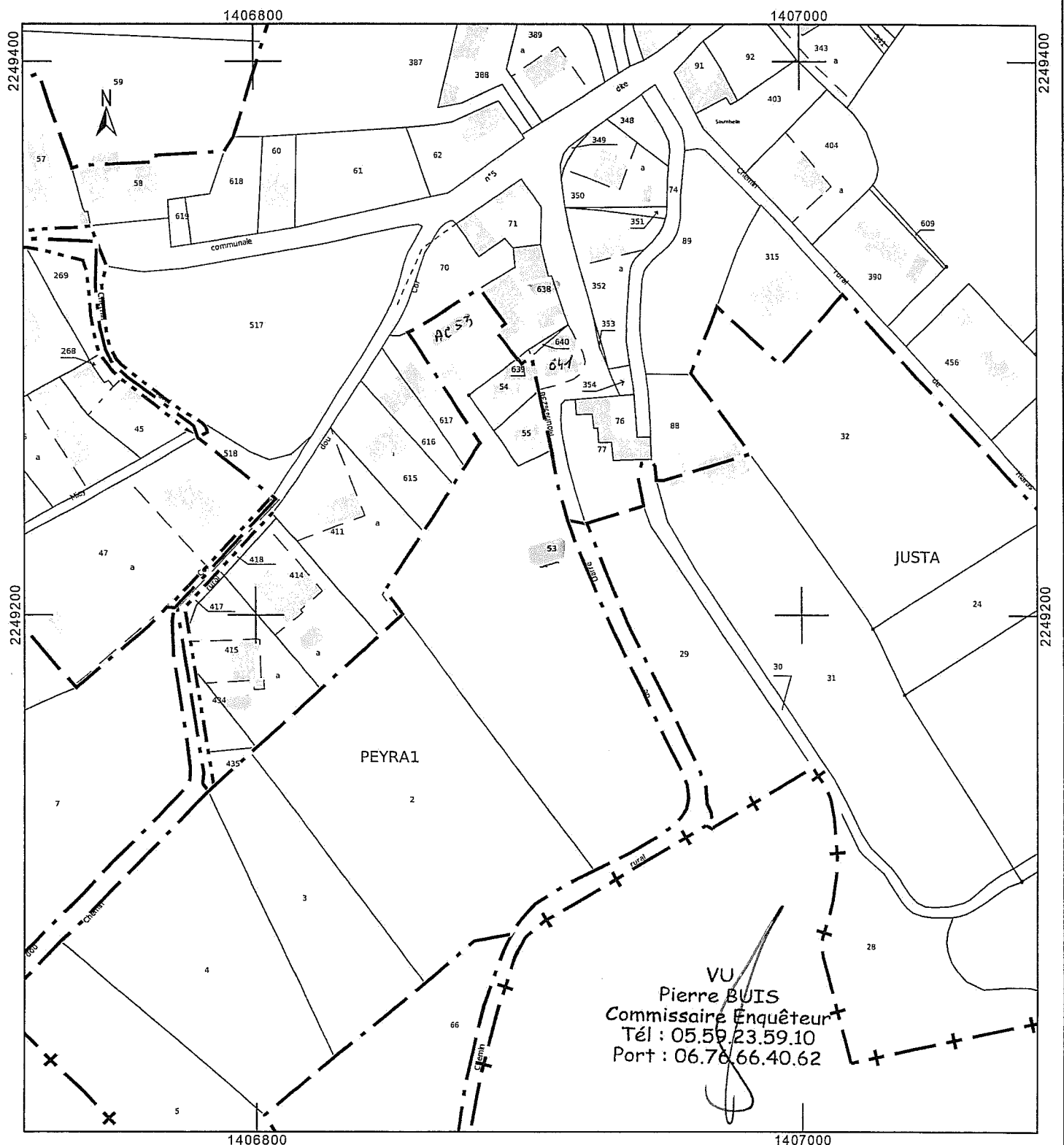
AC: 639-640-641

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PAU

6, rue d'Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Os –Marsillon le 29/02/2024

Nom : CARRERE-PEYRAS

Prénom : Jean-Michel

Adresse : 4 Chemin Darré-mouli 64-150 Os-Marsillon

Mairie Os-Marsillon 64-150

Objet : Procédure Plan Local d'urbanisme intercommunal CC Lacq-Orthez situation der terrain.

Madame, Monsieur

Suite au courrier d'information sur la nouvelle procédure de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de commune de Lacq-Orthez.

Je fais la demande que ma parcelle issue de la ZC1 et nouvellement nommée ZC53 (Voir plan joint) suite au remembrement soit classée en zone constructible lors de l'étude du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal de la CC Lacq-Orthez

CARRERE-PEYRAS Jean-Michel

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

